



FEUILLE D'INSCRIPTION  
Aux accueils périscolaires :  
Matin – Midi – Soir  
Accueil de loisirs du mercredi  
ANNÉE 2024-2025

R.P.I.  
 ASCROS –  LA PENNE  
(Cocher la case de l'école concernée)

**PRÉAMBULE :**

Les inscriptions sont réalisées pour l'année scolaire. Les familles peuvent changer leur situation auprès du régisseur ou de façon dématérialisée sur le portail famille : [www.portailfamille.alpesdazur.fr](http://www.portailfamille.alpesdazur.fr)

Les inscriptions sont modulables en ligne, dans les délais prévus à l'article 3.1 du règlement intérieur :

- 48 heures ouvrées avant, pour la restauration scolaire
- La veille avant 17 heures, pour les accueils périscolaires
- Le mardi de la semaine précédant le jour d'accueil, pour le mercredi

Les certificats médicaux ne sont pas pris en compte

**ENFANT :** Nom..... Prénom .....  
Classe : .....

Enfant hébergé en famille d'accueil : OUI  NON

Si garde alternée, préciser : Semaine PAIRE  Semaine IMPAIRE

	OUI	NON
<b>ALLERGIES ALIMENTAIRES</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>REPAS SANS VIANDE</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

\*En cas d'allergies alimentaires, la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) est exigée.

Renseignement auprès du régisseur : [inscription@alpesdazur.fr](mailto:inscription@alpesdazur.fr)

**Accueils périscolaires : matin – midi – soir**

Si vous connaissez les jours de fréquentation souhaité, cochez les cases correspondant aux jours de présence de votre enfant :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
<b>Restauration scolaire</b>				
<b>Accueil du soir à ASCROS</b>				

Cependant, si vous ne connaissez pas les jours d'inscriptions souhaités. Vous pouvez avoir l'accès à l'inscription aux accueils périscolaires et à la restauration scolaire sur votre espace personnel du portail famille et inscrire votre enfant de façon ponctuelle. Dans ce cas, cochez la case suivante :

## Accueil de loisirs du mercredi

### FONCTIONNEMENT :

2 lieux d'accueil : repas fournis

- À Pierrefeu : inscriptions auprès de l'association Bulle d'Aires <https://bullesdaires.org>
- À Puget-Théniers : inscriptions ci-dessous :

Les arrivées sont prévues entre 7h30 et 9h15 le matin et les départs s'effectuent entre 17h et 18h30 le soir.

Pour une inscription à l'année, cochez la case suivante :

Si vous connaissez les jours de fréquentation souhaité, cochez les cases correspondant aux jours de présence de votre enfant :

Mois	Mercredi			
Septembre	4	11	18	25
Octobre	2	9	16	
Novembre	6	13	20	27
Décembre	4	11	18	
Janvier	8	15	22	29
Février	5	26		
Mars	5	12	19	26
Avril	2	23	30	
Mai	7	14	21	28
Juin	4	11	18	25
Juillet	2			

Pour avoir l'accès à l'inscription des accueils sur votre espace personnel du portail famille et inscrire votre enfant de façon ponctuelle, cochez la case suivante :

***N'oubliez pas de modifier le planning de votre enfant si vous l'inscrivez au ski le mercredi***

### INFORMATION : Inscription - Accueil de loisirs extrascolaire

2 lieux d'accueil :

À Roquestéron :

- L'accueil de loisirs extrascolaire des petites vacances est géré par la Communauté de Communes : (Automne : 2 semaines - Hiver : la 1ère semaine - Printemps : 2 semaines) [inscription@alpesdazur.fr](mailto:inscription@alpesdazur.fr)
- L'accueil de loisirs des grandes vacances est géré par l'association BULLE D'AIRES <https://bullesdaires.org> [animation@bullesdaires.org](mailto:animation@bullesdaires.org) 07.67.02.46.15 – (5 semaines).

À Puget-Théniers :

- L'accueil de loisirs extrascolaire est géré par l'ARIFE, Directrice : Angélique LORTHOY [clsh.arife@orange.fr](mailto:clsh.arife@orange.fr) - 06.89.61.19.59 (Automne : 2 semaines, hiver : 2 semaines, printemps : 2 semaines et été : 5 semaines).

### Règlement intérieur des accueils périscolaires

Je soussigné(e),....., certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur des accueils et m'engage à m'y conformer.

SIGNATURE DES RESPONSABLES LÉGAUX DE L'ENFANT :

Le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_